



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac  
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac  
Tél : 05.56.18.88.80    Mobile : 06.49.61.61.74

Fax : 05.56.18.88.48 Courriel : [cgt@merignac.com](mailto:cgt@merignac.com) 

Monsieur Alain Anziani  
Maire de Mérignac  
Hôtel de Ville  
60 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
33700 MERIGNAC

Mérignac, le 27 Novembre 2018

Réf. : 2018/071

Objet : **Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le 01 Décembre 2018**

Monsieur le Maire,

Nous vous transmettons le préavis de grève national.

Nous tenons à vous préciser que notre syndicat participe à cette action nationale et vous réitères les revendications au niveau de notre collectivité.

- La mise en place un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des agents contractuels sur notre collectivité (environ 290 contractuels sur notre collectivité).
- L'augmentation significative du RIFSEP à hauteur minimum de 150 euros afin de rattraper en partie la perte de notre pouvoir d'achat. Dans l'attente d'être titularisé nous demandons que soit attribué une prime aux personnel non titulaire correspondant à celui d'un titulaire.
- La réduction du temps de travail à 32 heures sur notre collectivité permettrait d'améliorer de manière significative nos conditions de travail et la création d'emplois tenant compte de cette réduction du temps de travail ainsi que les départs à la retraite, plus de 100 emplois pourrait être créés.
- Le maintien dans l'emploi de tous les agents en restriction médicale avec un véritable plan d'insertion permettant à chaque agent un bilan professionnel et des formations.
- La subvention du COS portée à la hauteur de 3% de la masse salariale.

- La non application du jour de carence.
- De porter la participation à 100% employeur à la mutuelle pour tous les agents (La loi le permet).
- Un véritable plan de formation tenant compte des besoins des agents.
- La nomination de tous les agents reçus aux examens et concours.
- La nomination au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires.
- La nomination de tous les agents remplissant les conditions statutaires pour la promotion interne.
- Une Atsems par classe ainsi qu'un pôle de remplacement conséquent permettant de respecter au quotidien la mise de la place d'une Atsems par classe.

Notre syndicat reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations respectueuses

Bénédicte Reigner-Hernandez  
Secrétaire Générale

